

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**

ARRONDISSEMENT : **LILLE**

CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2015**

N° 2015-02-01

**Personnel municipal – médecine professionnelle - adhésion à la nouvelle convention du pôle
« santé et sécurité » au travail du centre de gestion du Nord**

L'an deux mille quinze, le 17 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 février 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 22 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît.

Étaient absents excusés : SEINGIER Sophie (pouvoir à DUFOUR Isabelle) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – BAGEIN Philippe (pouvoir à CARDON Monique) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir à MARTIN Nicole) – CHARTIER Bruno (pouvoir à BISKUP Marie Paule).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Benoit WIART, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire précise que les autorités territoriales ont pour obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de leurs agents.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit dès lors disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, néanmoins pour les collectivités de taille modeste, à l'instar de la commune de Baisieux, cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service dédié créé par un Centre de Gestion.

Dans ce cadre, la commune de Baisieux a signé en juin 2009 une convention d'adhésion au service de médecine préventive du travail avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Cette convention est aujourd'hui arrivée à échéance et Monsieur le Maire propose de conclure avec ledit centre de gestion une nouvelle convention d'adhésion au service de prévention « Pôle Santé Sécurité au Travail ».

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le centre de gestion du Nord la nouvelle convention d'adhésion au service de prévention « Pôle Santé Sécurité au Travail ».

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**

ARRONDISSEMENT : **LILLE**

CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2015**

N° 2015-02-02

Personnel municipal – recrutement d’un agent dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d’Insertion – Contrat d’Accompagnement dans l’Emploi (CUI-CAE) »

L’an deux mille quinze, le 17 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 février 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 22 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît.

Étaient absents excusés : SEINGIER Sophie (pouvoir à DUFOUR Isabelle) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – BAGEIN Philippe (pouvoir à CARDON Monique) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir à MARTIN Nicole) – CHARTIER Bruno (pouvoir à BISKUP Marie Paule).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Benoit WIART, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au Contrat Unique d’Insertion - Contrat d’Accompagnement dans l’Emploi, les communes peuvent employer du personnel en contrat aidé. Il précise que la création d’un tel emploi dans le cadre de ce dispositif doit faire l’objet d’une délibération expresse du Conseil Municipal.

Ce type de contrat aidé s’adresse tout particulièrement aux personnes à la recherche d’un emploi depuis plus de douze mois et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d’accès à l’emploi. Ce contrat doit permettre ainsi au salarié recruté de sortir de la précarité en lui donnant les moyens de se former et d’être accompagné dans l’acquisition de nouvelles compétences. A l’issue du contrat, le salarié doit être en mesure de trouver un contrat de travail à durée indéterminée.

Ce CAE – CUI donne lieu à l’établissement d’un contrat de droit privé d’une durée de 12 mois, renouvelable une fois, sur lequel la participation des pouvoirs publics est la suivante : prise en charge de 75 % du SMIC brut pour les 20 premières heures.

Considérant les besoins de la commune en matière notamment de gestion et d’entretien des espaces verts et minéralisés, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement d’un agent par le biais d’un contrat unique d’insertion – contrat d’accompagnement dans l’emploi (CAE-CUI) sur une base de 20 heures par semaines pour une durée d’un an renouvelable une fois. La rémunération s’opérerait sur la base du SMIC horaire.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident par 23 voix « pour » et 4 voix « contre » (Monsieur Michel PAQUIER, Mesdames Lydia COPINE et Monique CARDON, Mme CARDON votant avec le pouvoir de Monsieur Philippe BAGEIN) d’autoriser Monsieur le Maire à recruter pour une durée d’un an renouvelable une fois un agent par le biais d’un contrat unique d’insertion – contrat d’accompagnement dans l’emploi (CAE-CUI) dans les conditions reprises ci-dessus.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **26 février 2015**
Et affichage le **25 février 2015**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**

ARRONDISSEMENT : **LILLE**

CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2015**

N° 2015-02-03

Affaires culturelles – spectacle ‘Baisieux fête le Nord’ des 18 et 19 avril 2015 – fixation des tarifs et des modalités de la billetterie

L’an deux mille quinze, le 17 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 février 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 22 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît.

Étaient absents excusés : SEINGIER Sophie (pouvoir à DUFOUR Isabelle) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – BAGEIN Philippe (pouvoir à CARDON Monique) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir à MARTIN Nicole) – CHARTIER Bruno (pouvoir à BISKUP Marie Paule).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Benoit WIART, Conseiller Municipal.

Dans le cadre de la programmation culturelle organisée par la commune de BAISIEUX, et comme annoncé lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2014 ainsi que dans le bulletin municipal de février, un spectacle associatif dénommé ‘Baisieux fête le Nord’ sera organisé le week-end des 18 et 19 avril prochain.

Six associations culturelles sont associées à cet événement : SNPJ, la Philharmonie, Envol’, Trois Petits Points, les Chœurs de la Plaine et l’atelier d’Art.

Deux représentations seront prévues : le samedi 18 avril 2015 à 20h00 et le dimanche 19 avril 2015 à 16h00.

Dans le cadre de l’organisation de ce spectacle, Monsieur Paul DUPONT, Adjoint à la vie associative, propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le tarif des places et les modalités du système de billetterie.

Monsieur Paul DUPONT propose l’installation d’une billetterie au guichet de la Mairie aux tarifs suivants :

- 6 € par personne pour une entrée valable à l’une des deux dates prévues,
- 10 € par personne pour une entrée valable pour les deux dates prévues,
- Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident :

- à l’unanimité de voter le tarif de 6 € par personne pour une entrée valable à l’une des deux dates prévues et de 10 € par personne pour une entrée valable pour les deux dates prévues.
- par 25 voix « pour » et 2 abstentions (Madame Monique CARDON et Monsieur Philippe BAGEIN) la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**

ARRONDISSEMENT : **LILLE**

CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2015**

N° 2015-02-04

Finances locales – taxe locale sur les propriétés non bâties – majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles

L'an deux mille quinze, le 17 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 février 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 22 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît.

Étaient absents excusés : SEINGIER Sophie (pouvoir à DUFOUR Isabelle) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – BAGEIN Philippe (pouvoir à CARDON Monique) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir à MARTIN Nicole) – CHARTIER Bruno (pouvoir à BISKUP Marie Paule).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Benoit WIART, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1396 du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines ou à urbaniser.

Cette majoration est possible, sur délibération motivée, lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie de la zone à urbaniser ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone délimitées un plan local d'urbanisme.

La valeur locative cadastrale peut alors être majorée d'une valeur forfaitaire comprise entre 0 et 3 € par mètre carré pour le calcul de la part de taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la commune.

La superficie retenue pour le calcul de la majoration est réduite de 200 mètres carrés. Cette réduction s'applique à l'ensemble des parcelles contiguës constructibles détenues par un même propriétaire.

La liste des terrains constructibles concernés est dressée par le maire.

Cette liste, ainsi que les modifications qui y sont apportées, sont communiquées à l'administration des impôts avant le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition. En cas d'inscription erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Pour une application dès 2015, le Conseil Municipal doit délibérer et faire transmettre la liste des terrains concernés avant le 28 février 2015.

Les terrains concernés sur la commune figurent sur la liste ci-annexée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'instaurer, pour les terrains repris dans la liste ci-jointe, une majoration de la valeur locative cadastrale concernant la taxe locale sur les propriétés non bâties.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, pour chacun des terrains repris dans la liste ci-annexée, de majorer forfaitairement de trois euros par mètre carré la valeur locative cadastrale afférente à la taxe locale sur les propriétés non bâties.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **26 février 2015**
Et affichage le **25 février 2015**

Conseil Municipal du 17 février 2015 – annexe à la délibération n°2015-02-04

Objet : Finances locales – taxe locale sur les propriétés non bâties – majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles – liste des terrains concernés sur la commune de Baisieux

Ordre	Section	Numéro	Surface (m ²)	Surface minorée (m ²)	Voirie	Indice PLU
1	ZH	44	5520	5320	Rue de camphin	UBb
2	B	2543	610	410	Rue de camphin	UBb
3	B	1774	1371	1171	Rue de camphin	UBb
4	B	2576	1403	1203	Rue de camphin	UBb
5	B	2535	2316	2116	Rue de Tournai	UBb
6	B	576	3718	3518	Chemin de la Plaine	UBb
7	B	1822	2227	2027	Rue d'Escamin	UCb
8	ZE	740	600	400	Rue de la Mairie	AucmB
9	ZE	739	600	600	Rue de la Mairie	AucmB
10	ZE	738	600	600	Rue de la Mairie	AucmB
11	ZE	737	600	600	Rue de la Mairie	AucmB
12	ZE	736	600	600	Rue de la Mairie	AucmB
13	ZE	735	600	600	Rue de la Mairie	AucmB
14	ZE	870	461	261	Rue de la Mairie	UBa
15	ZE	871	461	461	Rue de la Mairie	UBa
16	ZE	872	398	398	Rue de la Mairie	UBa
17	ZE	808	1791	1591	Rue de la Mairie	AucmB
18	ZE	810	1769	1769	Rue de la Mairie	AucmB
19	ZE	812	340	340	Rue de la Mairie	AucmB
20	A	555	744	544	Rue de la Mairie	UBb
21	A	2395	727	527	Rue de WILLEMS	UBb
22	A	642	973	773	Rue Deffontaine	UBb
23	ZE	615	682	482	Allée Lavoisier	UBb
24	A	1491	1717	1517	Rue Deffontaine	UBb
25	A	2243	1778	1578	Rue de Tassigny	UBb
26	A	279	388	188	Rue de la Flambée	UBa
27	A	2590	271	271	Rue de la Flambée	UBa
28	A	2610	345	145	Ruelle PREVOST	UBb
29	A	2611	2	2	Ruelle PREVOST	UBb
30	A	2612	54	54	Ruelle PREVOST	UBb
Total surface minorée				30066		

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **26 février 2015**
Et affichage le **25 février 2015**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2015**

N° 2015-02-05

Finances locales – débat d’orientation budgétaire

L’an deux mille quinze, le 17 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 février 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 22 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît.

Étaient absents excusés : SEINGIER Sophie (pouvoir à DUFOUR Isabelle) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – BAGEIN Philippe (pouvoir à CARDON Monique) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir à MARTIN Nicole) – CHARTIER Bruno (pouvoir à BISKUP Marie Paule).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Benoit WIART, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire introduit le débat d’orientation budgétaire de l’exercice 2015 et laisse la parole à Monsieur Paul DUPONT, Adjoint, qui présente les éléments du débat d’orientation budgétaire à l’aide d’un document vidéo-projeté en séance, lequel a été envoyé par voie numérique à chaque Conseiller Municipal.

A l’issue de la présentation, il est procédé en séance au débat d’orientation budgétaire de l’exercice 2015.

Monsieur Paul DUPONT rappelle à mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal que le débat d’orientation budgétaire ne donne pas lieu à vote du Conseil.

Le débat d’orientation budgétaire de l’exercice 2015 est clos.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE